

Présents : Monsieur ERARD Joseph, Maire - Madame GARNIER Françoise - Monsieur BLIN Jean-Yves - Madame GEORGEAULT Valérie, adjoints.

Monsieur BOULAY Yannick - Monsieur BOUVET Jérôme - Madame - Monsieur FROC Dominique - Madame HELIES Karine - Madame LEGAY Patricia - Monsieur LEMOINE Loïc - Madame VOUTAT Armelle.

Etaient excusés : Madame COCHET Katell a donné pouvoir à Mme GARNIER Françoise, Madame JOUVIN Amélie a donné pouvoir à M. Erard Joseph, Monsieur AUFFRET Philippe.

Secrétaire :

Mme MEUR Soazic a été désignée comme secrétaire de séance.

EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 15 décembre 2014 n'appelle aucune observation particulière.

TRAVAUX SUR LA COMMUNE

Suite à la discussion menée en réunion de conseil du 17 décembre, Monsieur le Maire informe qu'il a obtenu des devis de la société Cougnaud pour le démontage de la classe mobile, la construction de deux classes modulaires de plain-pied avec sanitaires et la construction de deux classes superposées.

Il présente aux membres du conseil municipal différents plans de financement selon les travaux envisagés : école, éclairage public de deux rues, et aménagement piétonnier de la rue du stade. (cf document ci-joint)

Aux termes de la présentation, l'ensemble du conseil municipal décide à l'unanimité de programmer la construction de deux nouvelles classes avec sanitaires, des travaux d'éclairage public de la rue du Général et de la rue du stade, et l'aménagement piétonnier de la rue du stade, le tout sur une durée de trois ans sous couvert d'obtenir les subventions énoncées.

Dans un premier temps, la commune doit transmettre à la Sous-Préfecture, au Département au Député et au Sénateur ses demandes de subvention.

PROJET ECOLE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le contexte actuel de l'école communale. Cette dernière adhère au syndicat intercommunal de regroupement pédagogique qui voit ses effectifs augmenter d'année en année. Sur St Georges de Chesné, on compte actuellement trois classes mais une quatrième serait nécessaire pour répondre aux besoins de la commune.

Par ailleurs, une des trois classes est accueillie dans un bâtiment modulaire vieillissant et énergivore.

Aussi, en vue d'accueillir davantage d'élèves et dans de meilleures conditions, une extension de l'école doit être envisagée.

L'Etat aide financièrement les communes porteuses de ce type de projet en allouant une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 40% du montant HT des travaux.

Dans le cadre de son plan de relance, le Département peut aussi aider les communes à relancer l'activité économique locale notamment celle du secteur de la construction en accordant une subvention à hauteur de 20% minimum du montant HT des travaux.

Parallèlement, la commune peut solliciter une aide auprès des sénateurs Françoise Gatel et Dominique de Legge dans le cadre de leur réserve parlementaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

SOLLICITE les différentes subventions énumérées ci-dessus pour la construction de deux classes au sein de l'école communale,

PROJET ECLAIRAGE PUBLIC ET AMENAGEMENT PIETONNIER

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet d'éclairage de la rue du Général et de la rue du stade. De nouvelles constructions d'habitations ont progressivement été réalisées et l'éclairage public est insuffisant voire inexistant.

Par ailleurs, la rue du stade, en plus d'être bordée d'habitations, mène au complexe sportif et par conséquent, est très fréquentée (scolaires, sportifs...). Un aménagement piétonnier est à réaliser entre l'école et la salle des sports. Une étude avait d'ailleurs été réalisée sur ce secteur à l'occasion du contrat d'objectif.

Aussi, en vue de sécuriser ces rues pour les usagers, des travaux d'éclairage public et un aménagement piétonnier doivent être prévus.

Le Syndicat Départemental d'Energie 35 qui a la responsabilité de la distribution d'électricité en Ille et Vilaine, réalisera ces travaux et déduira du coût global, une aide financière.

Par ailleurs, dans le cadre du fonds de solidarité territorial, le Département peut également apporter son soutien financier à la commune à hauteur de 20% modulé.

Pour finir, une aide peut être sollicitée auprès du Député Thierry Benoît.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

SOLLICITE les différentes subventions énumérées ci-dessus pour des travaux d'éclairage public rue du Général et rue du stade et la réalisation d'un aménagement piétonnier rue du stade.

APPROUVE le plan de financement relatif à ces projets,

La séance est levée à 21h00.